

Objet : **TROIS QUESTIONS D'UN CITOYEN**
(Réponse)



@ Mails (envoyés)
Préc. @

Date : le 5 juillet 2010 à 16:04

Expéditeur : M. LEBRETON Hervé

De : contact@pour-une-democratie-directe.fr

Destinataire : M. DUPONT-AIGNAN Nicolas,
député

A : nicolas.dupont-aignan@yerres.9services.com

Monsieur Hervé LEBRETON
Président de l'Association pour une démocratie directe
BP 9
47360 PRAYSSAS
www.pour-une-democratie-directe.fr

Monsieur le Député,

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir pris la peine de me faire part de votre point de vue. Nous partageons en effet les mêmes valeurs quand vous dites vous faire un point d'honneur de répondre à tous les courriers qui vous sont adressés, par politesse et par respect pour vos concitoyens.

Je crains malheureusement ne pas mettre clairement exprimé ou fait comprendre quant au respect profond que j'ai à l'égard des élus et des institutions. J'ai toujours affirmé que les élus, et donc les parlementaires, fournissaient un « travail sérieux, appliqué, plein d'abnégation ». Loin de moi l'idée de mépriser des personnes qui sont au service de la Nation. Mon engagement associatif, de bénévole qui ne compte pas ses heures, en est d'ailleurs la preuve. Ma seule motivation est de créer du lien, d'expliquer aux citoyens, dans la mesure de mes modestes moyens, qu'il est primordial qu'ils s'expriment, qu'ils proposent, qu'ils s'adressent à leurs représentants, plutôt que d'être résignés... et de rouspéter. Telle est ma vision de la démocratie. L'association « pour UNE démocratie directe », que je préside, n'a pas pour objet de remettre en cause les institutions, ni de s'y substituer. Mais elle suggère simplement aux citoyens d'apporter leurs idées et leurs richesses dans le respect le plus strict des textes fondateurs de notre République.

J'avoue ne pas comprendre le ton de votre réponse :

Reprenant vos écrits :

Monsieur Dupont-Aignan : « *Ce n'est donc pas par désinvolture que je ne vous ai pas répondu mais simplement parce que votre « lettre ouverte aux députés », qui comporte, reconnaissez-le, des affirmations peu plaisantes à l'encontre des parlementaires, ne me semblait pas exiger de réplique.* »

Même si j'ai regretté dans la deuxième lettre ouverte, qu'après plus de quatre mois, trois députés seulement sur une cinquantaine contactés, aient répondu spontanément à la première lettre. Je n'ai jamais parlé de « désinvolture » et mon appel à votre permanence n'a eu pour seul objectif que de rappeler les courriers en attente dans le seul espoir que vous y répondiez. A ce sujet, mon interlocutrice pourra vous confirmer que je n'ai pas formulé de jugement et que j'ai convenu qu'il se pouvait que les courriers aient eu des difficultés à vous parvenir.

Monsieur Dupont-Aignan : « *Vous y proférez des accusations, délivrez bons et mauvais points aux parlementaires et vous érigez en procureur de la démocratie...* »

Force est de constater que ma demande d'enregistrement, adressée fin juillet 2009 à M. Accoyer, complète et conforme, après plus de 11 mois et quatre autres courriers, reste sans réponse du Président de l'Assemblée nationale, contrairement à son règlement adopté le 27 mai 2009. Et même si vous vous votâtes contre, vous conviendrez qu'il ne serait pas normal que la décision majoritaire ne s'appliquât pas. D'autre part, ce n'est pas en procureur de la démocratie que je m'érige, car je n'en ai ni le pouvoir, ni l'envie. Mais ma requête me semblant juste et fondée, j'ai demandé aux Représentants que sont les députés (dont j'attends encore à ce jour le soutien) de faire respecter le règlement de l'Assemblée... Connaissant votre engagement qui, même contre vents et marées, est toujours resté solidement attaché à vos convictions, je suis persuadé que vous partagez ces valeurs si précieuses que sont la liberté d'expression, le libre-arbitre et l'indépendance.

Monsieur Dupont-Aignan : « *Que vous répondez ? Si ce n'est par la phrase de Talleyrand : « tout ce qui est excessif est insignifiant ».* »

Cette citation me laisse perplexe : Talleyrand est certainement l'une des figures les plus controversées de notre histoire. Il a su en effet s'accommoder de tous les régimes : Ministre sous le Directoire et sous le Premier Empire, député lors de la Révolution française mais aussi ambassadeur sous la Monarchie de juillet. Comment définir les motivations de cet homme aux multiples facettes, sans la connaissance exhaustive des intrigues du pouvoir... Qui sont les véritables instigateurs ? Parfois, pour des raisons insoupçonnées, les héros d'hier tombent de leur piédestal, sous la pression d'un vent qui change, dont personne ne connaît l'origine.

Finalement, mes propos n'ont pas vocation à être gentils, ni méchants. Ils demeurent courtois et bienveillants. Et si certaines « affirmations [sont] peu plaisantes à l'encontre des parlementaires », sachez que j'en suis le premier navré. Mais je veux bien vous concéder qu'il est parfois difficile de tempérer son style en réaction à une main tendue, restée esseulée, sans réponse... Peu importe ! Il est de notre devoir de nous efforcer de maintenir la discussion au-delà des positions trop « épidermiques », fondées sur le seul ressenti. Si jamais j'ai empiété sur cette limite, veuillez m'en excuser.

Les informations du site se veulent être les plus factuelles possibles, afin que chaque internaute puisse se faire sa propre opinion, en son âme et conscience : les sources sont citées et les informations sont vérifiées sur les sites institutionnels. Mais si vous êtes en désaccord avec l'une d'elles ou si vous désirez apporter un complément d'informations ou un point de vue contradictoire, la possibilité vous est offerte, comme à chaque internaute, de publier votre opinion à tout moment, dans le respect des règles élémentaires de courtoisie et de bienséance. En définitive, l'important reste que le discours et la relation entre les citoyens et leurs représentants ne se rompent pas car quand le discours s'éteint, les malentendus et réactions disproportionnées resurgissent.

Espérant vous avoir éclairé et rassuré sur nos intentions et connaissant votre attachement à répondre à tous les courriers postaux ou électroniques qui vous sont adressés, je me permets de vous poser les trois questions auxquelles je vous remercie de répondre en tant que député :

- **Est-il acceptable que le Président de l'Assemblée nationale décide, contrairement à la loi, de ne pas enregistrer la pétition d'un citoyen ?**

- **La fonction de député ne pouvant pas être assimilable à une profession, ne serait-il pas plus juste de supprimer purement et simplement la caisse de pension des députés et de réfléchir à des droits à des annuités ?**

- **La fonction de Président de la République, qui n'est pas non plus une profession, doit-elle ouvrir des droits à une dotation spécifique, versée sans condition, dont le montant correspond au salaire d'un conseiller d'Etat ?**

Assuré de votre dévouement à l'égard de vos concitoyens et de l'intérêt que vous portez aux courriers qui vous sont adressés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments respectueux.

M. Lebreton Hervé